

# Appel à candidatures: propositions culturelles

## Fête des Tuiles, samedi 8 juin 2024

### PRÉSENTATION

Chaque année, la Ville de Grenoble organise la Fête des Tuiles en plein cœur de la ville. Grand rendez-vous festif du début de l'été, elle rassemble, le temps d'une journée, habitant-es, associations, élu-es sur les cours Jean-Jaurès et de la Libération, rendus piétons pour l'occasion. Ils sont ainsi transformés en lieux de rencontres, de débats, d'actions collectives et de découvertes au gré des déambulations, par les Grenoblois-es d'aujourd'hui et pour les Grenoblois-es de demain.

En 2024, la Fête des Tuiles aura lieu le **samedi 8 juin**.

Cet appel à candidature vise à mobiliser plusieurs porteurs de projets pour mener en totale autonomie et sous leur pleine et entière maîtrise d'ouvrage des actions dans le cadre de l'édition 2024 de la Fête des Tuiles. Il invite notamment à proposer des temps :

- de diverses esthétiques et disciplines, dans un souci d'équilibre et de représentativité (genre, discipline, maturité / émergence et parité des équipes...);
- en plein air, sur l'espace public et compatible avec ses usages;
- gratuits;
- pour toutes et tous, accessibles à tous les publics;
- en adéquation avec le format et l'esprit de la Fête des Tuiles.

Les porteurs de projets bénéficient, s'ils sont retenus, de la rémunération de leur proposition par le biais d'un contrat de cession (hors artistes plasticien-nes, inscrits à la Maison des Artistes), d'un soutien en communication, d'une aide et d'un soutien en logistique le jour-j par la présence d'une équipe de technicien-nes dédié-es à leur accueil et au bon déroulement de la / des représentation-s.

Dans la mesure du possible, il est cependant conseillé aux équipes artistiques de prévoir les ressources techniques nécessaires à la bonne réalisation de la proposition le jour-J.

### CADRE GÉNÉRAL

Les candidatures sélectionnées auront pour but :

- de proposer une **programmation artistique diversifiée** mettant notamment en avant les équipes émergentes et/ou la scène culturelle locale;
- de **privilégier la convivialité et la participation, l'expression de la citoyenneté** des habitant-es;
- de valoriser les cours Jean-Jaurès et de la Libération, en permettant aux passant-es de le découvrir autrement;

#### Le choix des lieux de représentation

Le périmètre de la Fête des Tuiles s'étend du croisement des rues Nicolas Chorier / Condorcet au croisement des rues des Alliés / Anatole France / Boulevard Roger Salengro.

Le choix du lieu de la / des représentation-s se fera en lien avec l'équipe de la Fête des Tuiles, afin de prendre en compte les exigences de l'accueil du public, les contraintes techniques, la disponibilité et la cohérence globale de l'événement. La Ville de Grenoble s'autorise à procéder à une sélection des propositions au regard de ces critères.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### Conditions générales

- Votre structure doit être grenobloise ou intervenir de manière régulière sur le territoire grenoblois;
- Votre participation fera l'objet d'une rémunération de la part de la Ville, par le biais de contrats de cessions (voir partie suivante, « participation financière »). Dans ce cadre, la Ville sera attentive à la juste rémunération des personnels intervenants de vos structures (artistes, technicien-nes);
- La programmation a lieu en plein air, au soleil, sur les espaces aménagés des cours. En cas de mauvaise météo, la décision de l'annulation reviendra à la Ville;
- L'ensemble des propositions sont gratuites et en accès libre pour le public;
- Les activités menées sont sous la responsabilité de l'intervenant ainsi que le matériel éventuellement mis à disposition par la Ville de Grenoble. Il devra être assuré par vos soins du début de la mise à disposition jusqu'à sa restitution (présentation attestation de responsabilité civile).

## Sécurité

Dans le cadre de la Fête des Tuiles, les cours Jean-Jaurès et de la Libération sont entièrement dédiés aux piétons. Un dispositif spécifique de sécurité est mis en place. Des agents de sécurité, ainsi que la Police Municipale sont déployés pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

L'équipe de la Fête des Tuiles est présente tout au long de la journée. Elle est reconnaissable par des T-shirts colorés, et interpellable selon vos besoins. Une équipe dédiée à l'accueil et au renseignement du public est également présente. Chaque « zone » bénéficie d'un technicien responsable et d'une équipe volante, capable d'intervenir en cas de besoin.

### ATTENTION

*Le croisement entre les cours Jean-Jaurès et Libération reste ouvert à la circulation du tram et des véhicules. Le dispositif pour la traversée des publics reste le même qu'habituellement.*

*Ces dispositifs restreignent les accès véhicules sur site. L'équipe vous adressera le protocole à suivre pour votre installation / désinstallation le jour-j. Ce protocole sera impérativement à respecter, pour garantir la sécurité des publics qui restent circulants malgré la levée du dispositif piéton, et des équipes techniques qui assurent le démontage du site.*

## Participation financière

Un budget d'environ 30 000 € est consacré aux projets artistiques sélectionnés (contrats de cession).

### À TITRE D'INFORMATION

*Le repas de midi des équipes sera pris en charge directement par la Ville. Les éventuels frais de déplacement et / ou d'hébergement doivent être inclus dans le prix de cession.*

## Charte culturelle des transitions

La délibération n° 29244, du Conseil Municipal du 11 juillet 2022, relative aux orientations de politique culturelle mentionne la charte culturelle des transitions, qui a été rédigée par une soixantaine d'acteur·rices culturel·les. Non contractuelle et évolutive, elle présente un socle commun d'engagements en matière de transitions climatiques, démocratiques, pour lutter contre toutes les formes de discriminations et respecter les diversités. Elle est téléchargeable sur le site de la Ville, qui vous invite à la consulter. <https://www.grenoble.fr/2901-culture-et-transitions.htm>

## Sélection

Les propositions retenues seront choisies notamment au regard des éléments ci-dessous :

- Diversité des cultures et des modes d'expression ;
- Qualité esthétique de l'intervention ;
- Résonance avec le territoire, en tenant compte de ses particularités ;
- Esprit convivial et festif ;
- Artistes professionnels ;
- Nombre de propositions reçues au regard du budget disponible.

La Ville sera attentive aux propositions faisant historique-

ment écho à la journée des Tuiles.

Par ailleurs, au regard de l'actualité de l'année 2024 (célébrations autour des 80 ans de la Libération et année Jeux Olympiques en France), toute proposition faisant écho à ces sujets sera étudiée plus attentivement.

Ces propositions ne feront pour autant pas automatiquement partie de la sélection. Elles devront, comme les autres, répondre au cadre posé dans le présent appel à candidatures.

## PROCÉDURE

### Calendrier prévisionnel

**18 décembre – 31 janvier 2023, 12 h :** Dépôt des candidatures

**Février 2024 :** Étude et sélection des candidatures

**Semaine du 26 février 2024 :** Retours sur les candidatures

**Avril / Mai :** Suivi administratif, logistique et technique

**8 juin :** Fête des Tuiles

### Constitution du dossier

- Note d'intention – dossier de présentation du spectacle ;
- Fiche technique détaillée ;
- Devis (comprenant les éventuels frais de déplacement et de logement) ;
- Fiche récapitulative comportant les éléments ci-dessous (pour la constitution des contrats de cession) :

### COORDONNÉES

*Nom de la structure :*

*Adresse de la structure :*

*N° :*

*Voie :*

*Code postal et Ville :*

*SIRET :*

*N° licence entrepreneur de spectacle vivant :*

*Mail / téléphone :*

*Représentant :*

*Nom :*

*Prénom :*

*Fonction :*

*Titre du spectacle / de la proposition :*

*Durée :*

- Attestation d'assurance / responsabilité civile de l'année en cours et RIB de banque ;
- Pour la communication : Site internet, Réseau social et descriptif court de la proposition (200 caractères) ;
- Tout autre document.

### Transmission du dossier

**Envoi du dossier par mail** à l'adresse :

[fetedestuilles@grenoble.fr](mailto:fetedestuilles@grenoble.fr)

Objet du mail « Candidature projet culturel à la Fête des Tuiles 2024 – titre de la proposition – nom de la cie »

### ATTENTION

*L'objet doit obligatoirement être formulé ainsi sous peine d'invalidité.*

### Contact

Céline SCHWEIN, chargée de projet Fête des Tuiles

06 38 81 21 18 – [fetedestuilles@grenoble.fr](mailto:fetedestuilles@grenoble.fr)